

Postulat de M. David Mayer du GDG: « Et si on jumelait Gland ? »

Monsieur le Président

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Un jumelage, c'est la rencontre de deux communes qui entendent proclamer qu'elles s'associent pour développer entre elles des liens d'amitié, pour incarner des valeurs telles que la coopération et la compréhension. Il peut se créer entre villages, agglomérations, municipalités, villes... Il peut couvrir une large palette d'activités et impliquer de nombreux acteurs de deux communautés.

Un bon partenariat de jumelage peut procurer de nombreux bénéfices à une communauté. En tissant des liens étroits entre la population de différentes régions d'Europe ou du monde, un jumelage permet de partager des problèmes, d'échanger des opinions et de découvrir différents points de vue sur une question d'intérêt commun. Il donne l'occasion par exemple à des jeunes d'origines différentes de se rencontrer, d'apprendre à se connaître et de gagner en assurance.

De nombreux exemples ont démontré l'utilité des jumelages notamment dans des domaines tels que l'art et la culture, la jeunesse, la citoyenneté, le développement durable, les services publics locaux, le développement économique local, l'inclusion sociale, la solidarité... Plus qu'un simple partenariat pour la concrétisation d'un projet à court terme, les jumelages représentent un engagement à long terme entre partenaires. Ils permettent encore de se soutenir mutuellement dans les périodes de difficulté, par exemple lors d'une catastrophe naturelle. Etant un engagement à long terme, le jumelage doit être régulièrement redéfini, notamment pour s'assurer de son dynamisme et de son adéquation avec les besoins présents.

Un jumelage requiert un double engagement: celui des autorités locales, et celui des citoyens. En d'autres termes, il n'y a pas de jumelage réussi sans la participation active des citoyens ! Ce double engagement nécessite souvent la mise en place d'un comité de jumelage jouant le rôle d'interface entre les représentants locaux et les citoyens.

Par ce postulat, je demande à la Municipalité d'étudier la mise en place d'un concept de jumelage (j'entends par là définir les objectifs que devra remplir ce dernier, les moyens à mettre à disposition, l'éventuelle implication de la population,...) et de proposer des villes ou régions pouvant répondre aux critères définis.

Je remercie d'avance les conseillers et conseillères pour leur soutien à ce postulat.


David Mayer

Gland, le 13 octobre 2011